

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration  
Jeudi 3 décembre 2020 à 9h30 – Visio-conférence

## Relevé de décisions tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette et Monsieur José-Manuel Gonçalves ayant démissionné, le nombre de membres du Conseil d'administration est de 23. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<b>Collège des enseignants-chercheurs</b>			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin		X	
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou		X	Pouvoir Gribé
<b>Collège des ATS</b>			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit	X		
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
<b>Collège des étudiants</b>			
Charlotte Aristide	X		
Mariana Cyrino	X		
Théo Derrez	X		
Romain Robinet	X		
<b>Personnalités de droit</b>			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
<b>Personnalités qualifiées</b>			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
José-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)			Démissionnaire
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)		X	Pouvoir Terré
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)		X	
<b>Nombre de voix</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Invités permanents</b>			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)		X	

Philippe Dehan, Président CPS et CFVE	X		
Catherine Maumi, Présidente CR et Vice-Président CPS	X		
Jérôme Cadevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire		X	
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF		X	Représenté par Mme Katya Samardzic
Recteur d'académie ou représentant		X	

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration, procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que le nombre de voix est de 19 (17 présents + 2 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H35 ouverture de la séance du Conseil d'Administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

9H30	1	<b>Présentation du RD du 07 octobre 2020 et du 26 novembre 2020</b>	Anne D'Orazio	RD du 07/10/2020 et 26/11/2020
------	---	---	---------------	--------------------------------

**Anne D'Orazio**, présidente du Conseil d'administration, procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

Elle indique que le prochain CA aura lieu le 03/03/2021 pour la présentation du compte financier et le budget rectificatif numéro 1. Le calendrier pour l'ensemble des CA 2021 doit encore être croisé avec le calendrier des autres instances et sera distribué à l'occasion du premier CA de l'année 2021.

**Philippe Bourdier** demande comment un administrateur peut formuler un amendement ou une contre-proposition relativement à un projet de décisions du CA. Il souhaite que les propos qu'il a tenu au sujet du service facturier et du rôle de l'agent comptable, lors du CA du 07/10/2020, soit transcrit dans leur intégralité.

**Anne D'Orazio** répond qu'il est possible pour chaque administrateur de proposer par écrit un amendement à un projet de décision tout comme une modification du RD valant compte-rendu. Pour la bonne tenue des débats et de l'information de tous, il est souhaité que cela soit formulé par écrit en amont de la séance. Au sujet des derniers RD, elle n'a reçu qu'une demande provenant de Laurence Bassière.

Par ailleurs, elle rappelle qu'en l'état actuel des activités à distance et aux vues du caractère chronophage de ce mode opératoire, la présidence du CA et son administration n'est pas en capacité de produire plus que ce qu'elle fait déjà à savoir un relevé de décision détaillé valant compte-rendu. Dans ce contexte, la livraison d'un verbatim ne s'est pas révélée être une solution faisable ni souhaitable.

**Barmak Lahidji** propose qu'un amendement au relevé de décisions du 07/10 soit soumis par écrit à l'issue de la séance à la Présidente. Mme D'Orazio en prend bonne note.

**Laurence Bassières** rappelle sa demande de modification qu'elle a formulé par écrit relativement au relevé de décision du CA du 07/10/2020 concernant le point divers qu'elle avait souhaité aborder relativement au problème du non-remplacements des congés maternité.

Anne D'Orazio indique que cette demande de modification a bien été prise en compte et soumet au vote le RD du 07/10/2020.

#### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité ce relevé de décisions valant compte-rendu du CA du 07/10/2020.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 1

Nbre de votants : 19

Elle porte au vote le RD valant CR du 26/11/2020

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité ce relevé de décisions valant compte-rendu du CA du 26/11/2020.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

**Anne D'Orazio** souhaite faire part aux administrateurs de la tenue des élections qui renouvellent les collègues étudiants au sein des instances de l'école. Elle annonce que Charlotte Aristide, Romain Robinet, Mariana Cyrino et Théo Derrez ont été élus au sein du CA et les en félicite.

Elle annonce que Romain Robinet a été, par ailleurs, élu en tant que vice-président à la vie étudiante de l'UNEAP. Elle tient à remercier les étudiants pour leur implication dans la tenue de ces élections.

Elle remercie également les personnels administratifs et enseignants pour leur engagement et leur soutien envers les étudiants dans cette crise et cette période qui se prolongent. Elle souligne la qualité de l'engagement des étudiants élus qui participe à améliorer les conditions de dialogue et d'écoute au sein la Vilette et à ce titre elle remercie pour cela l'ensemble des acteurs.

**Romain Robinet** prend la parole pour informer de la situation des étudiants de L1 et souhaite que cette question soit abordée en point divers car il faut y apporter une réponse en urgence.

**Anne D'Orazio** prend note de cette demande qu'elle inscrit à l'ordre du jour et remercie Romain Robinet de son engagement dans l'école et au sein de l'UNEAP. Elle souligne que les questions de la santé étudiante doivent être au cœur des préoccupations de nos instances.

**Caroline Lecourtois** précise qu'au niveau national le Ministère de la Culture a mis en place un groupe de travail sur la santé des étudiants au sein des ENSA. Elle indique que plusieurs pistes sont en cours d'élaboration pour accompagner les étudiants dans leur vie, mais aussi afin que leur charge pédagogique soit soutenable. Elle siège dans ce groupe national pour représenter les directeurs d'établissement.

**Anne D'Orazio** rappelle également que nous avons reçu le 20 octobre dernier un courrier de la Métropole du Grand Paris annonçant la nomination de Monsieur Sébastien Dulermo, en remplacement de Madame Marie-Christine Lemardeley, pour siéger au sein de notre CA en tant que personnalité de droit. Contact doit être pris avec M. Dulermo.

09h45	2	<b>Point d'information :</b> Plafond d'emploi T2 pour 2021	Caroline Lecourtois	
-------	---	---	---------------------	--

**Caroline Lecourtois** prend la parole pour présenter la situation des plafonds d'emploi 2021 (indiqués dans le tableau 1 de la liasse budgétaire du BI 2021).

Elle rappelle que deux types d'emploi existe : le plafond d'emploi T2 porté par le Ministère de la Culture et le plafond d'emploi T3 porté par l'établissement.

Les chiffres sont les suivants :

T3 = 96,5 ETP + 1 ETP hors plafond = 97,5 ETP dont 60,79 ETP pour les enseignants T3(112 personnes) et 15,59 ETP pour les ATS T3 (17 personnes). Il y a également 12 équivalents ETP pour les lettres d'engagement. La masse salariale des T3 ne permet pas d'aller au-delà de ces nombres.

T2 = 116 ETP pour les enseignants et 57,2 ETP pour ATS + 4 postes vacants = 172,4 ETP T2 alors que nous avons une autorisation de 173,5.

Elle indique qu'à l'occasion du dialogue de gestion avec le Ministère, le SDESRA a précisé qu'un réajustement des plafonds

d'emploi, sur l'ensemble des ENSA de France, était en cours. Il est annoncé pour l'ENSAPLV la perte d'un 1/2 ETP enseignant pour la rentrée 2021-2022.

Enfin, elle précise que les 3 chaires devraient bénéficier, à partir de 2021, d'un ETP de décharge chacune accordé par le Ministère. Ces postes sont annoncés hors plafond ce qui porterait le nombre à 177,5 ETP.

**Anne D'Orazio** précise qu'une réunion de la conférences des président.e.s des CA (CPCA-ENSA) de l'ensemble des 20 ENSA françaises a eu lieu hier et qu'un état des lieux est en cours pour évaluer le volume des suppressions d'ETP T2 enseignant et administratif.

A ce stade, aucune notification écrite n'a été transmise par le Ministère, les établissements ne pouvant se baser uniquement sur les informations orales communiquées lors des dialogues de gestion. Toutefois, cette annonce augure, selon elle, du non-respect du protocole d'accord 2017-2018 et dès lors des difficultés dans la mise en œuvre des décrets de 2018.

Elle indique par ailleurs qu'à l'occasion des débats parlementaires sur le PLF 2021, les sénateurs ont porté un amendement pour demander au MESRI d'abonder budgétairement afin de pouvoir créer les postes inscrits dans le protocole d'accord de 2018, conformément aux engagements pris entre le MESRI et le Ministère de la Culture. Elle fait mention également d'articles de presse peu élogieux qui décrivent la situation réelle de nos établissements. Elle ajoute que cette situation alimente notamment le conflit entre enseignants praticiens et enseignants chercheurs. Elle souligne que cette division chercheurs/praticiens va continuer de se tendre car au terme des 5 années transitoires suite aux décrets de 2018, il est prévu une modification du cadre du concours de recrutement qui s'établit actuellement à 50/50 en catégorie 1 (sur titre académique) et en catégorie 2 (sur expérience), pour une répartition à 70 % en catégorie 1 contre 30 % pour la catégorie 2. Elle soutient qu'il faut réaffirmer la place des praticiens dans les Écoles et que les conflits actuels reposent sur des bases stériles. A cet égard, l'actuel CA lors de son installation en octobre 2018 a souhaité garantir la place des praticiens dans les instances et ce afin de maintenir l'équilibre entre praticiens et chercheurs. Elle rappelle d'ailleurs que le CA de la Villette lors de la mandature précédente s'était prononcé en faveur d'un double statut enseignant-chercheur et enseignant-praticien. Les arbitrages ministériels sous pression des syndicats ont privilégiés le statut unique d'enseignant-chercheur ce qui crée aujourd'hui confusion et tensions.

**Romain Robinet** souhaite savoir comment le protocole d'accord peut être respecté.

**Anne D'Orazio** indique que des éléments de dossier ont été réouverts suite au mouvement des ENSA de 2019-2020 et des différentes prises de positions : courrier conjoint directeurs – présidents des CA des ENSA au ministre en date de décembre 2019, mise en grève des CPS en janvier 2020, puis envoi, le 19 février 2020, d'une lettre ouverte des Présidents de CA aux 4 Ministres signataires du décret.

Dans ce contexte, les ENSA ont découvert que le protocole d'accord entre le Ministère de la Culture et le MESRI n'avait jamais été signé (création de poste de professeurs dans les ENSA, etc) et qu'aucune alerte syndicale n'avait été faite à l'époque.

A ce jour, les soutiens sont faibles malgré la mobilisation d'une part de la sénatrice Sylvie Robert (vice-présidente de la commission permanente Culture, Education et Communication du Sénat) qui avait travaillé sur la loi LCAP, sur les décrets de 2018 et a déposé un amendement dans le cadre du PLF 2021, et d'autre part de la députée Dominique David rapporteuse spéciale du budget Culture dans le cadre du PLF 2021 et qui s'était alarmée de la situation des ENSA. Elle indique que les présidents de CA porteront à la connaissance de la sénatrice Robert et de la députée David le nombre des postes en cours de suppression.

**Gérald Gribé** souhaite avoir des précisions sur les chaires labellisées et les ETP alloués. Anne D'Orazio indique que ces chaires sont soutenues par le Ministère et qu'elles bénéficient à ce titre d'un cadre de conventionnement qui porte sur une période d'incubation de 3 ans. Durant cette période chaque chaire doit bénéficier d'un ETP en décharge de recherche, ces postes seraient des postes de MCFA de décharge. Cependant, elle précise qu'actuellement les chaires ont plutôt besoin d'un collaborateur afin d'aider au développement et non de quelqu'un qui vienne remplacer des enseignants chercheurs dans le cadre de leurs services en cours. Elle indique qu'elle demandera à la présidente de la Commission de la Recherche de faire un point sur les décharges de recherche.

**Caroline Lecourtois** rappelle que l'établissement avait demandé à ce que ces postes ne soient pas fléchés décharge, cependant cela n'a pas été le cas mais elle précise qu'une fois ces postes reçus, il faudra voir comment les utiliser au mieux. Elle rappelle également que ces chaires sont partenariales et que la pédagogie devra s'alimenter de la recherche.

#### **Décision :**

Ce point d'information ne fait pas l'objet de prise de décision par les administrateurs.

	3	<b>Relations Externes / Conventions / Partenariats :</b> Adoption et signature du Contrat pluriannuel d'établissement (CPE) avec le Ministère de la Culture – Direction de l'architecture	Anne D'Orazio	ENSAPLV-20202211-CPE
--	---	--	---------------	----------------------

**Anne D'Orazio** rappelle que ce Contrat Pluriannuel d'Établissement (CPE) a été adopté par le CA en juillet dernier où avait donné lecture des remarques de la tutelle et des modifications qui devaient être apportées. Elle indique que cette version nouvellement amendée par la tutelle doit être réapprouvée. Elle soumet donc cette version du texte à l'approbation des administrateurs.

Elle précise que dans la partie rédigée par le Ministère, celui-ci a souhaité retirer ses propres engagements chiffrés au regard de la réforme de 2018 et de la trajectoire du volume des enseignants-chercheurs titulaires et contractuels. Il est dorénavant indiqué que le contrat « intègre la trajectoire des ressources humaines de l'établissement, définie par la tutelle dans la perspective de se rapprocher des pratiques observées dans d'autres catégories d'établissements d'enseignement supérieur. », à la place de « Il intègre la trajectoire des ressources humaines de l'établissement, afin de renforcer la part des enseignants-chercheurs titulaires et de se rapprocher progressivement des équilibres caractérisant l'enseignement supérieur à vocation professionnelle des écoles d'ingénieurs (60% d'enseignants-chercheurs, 20% d'enseignants associés et 20% de contractuels et d'intervenants extérieurs). »

Elle soumet au vote cette version en proposant aux administrateurs d'accompagner cette approbation des mêmes réserves que lors du vote de juillet (cf. le courrier d'accompagnement du CPE daté du 27 juillet 2020 que le bureau du CA a rédigé et que la direction a inclu lors de la transmission du CPE à la tutelle), à savoir que, en substance, le CA considère qu'il ne peut y avoir de contractualisation qui ne procède de l'engagement des parties et que dans ces circonstances, l'école ne pourra être tenue pour responsable en 2024 de ne pas avoir atteint les objectifs si elle n'a pas obtenu les moyens afférents aux objectifs.

**Gérald Gribé** demande quels sont les moyens de lutte.

**Philippe Dehan (Psdt du CPS)** demande s'il ne faut pas faire une action en justice sur les questions d'inégalité de traitement. Anne D'Orazio rappelle qu'il est compliqué pour un EPA d'ester en justice contre sa propre tutelle ministérielle. C'est pourquoi, la création d'une association des Présidents de CA lui semble importante et elle invite les présidents de CPS à se constituer également en association.

**Romain Robinet** indique que maintenant qu'il existe une convergence de point de vue entre Directeurs et Présidents de CA, il sera tout à fait d'accord pour porter ces positions à l'UNEAP qui pourra également venir un soutien des actions envisagées.

#### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le CPE dans la version présentée et réaffirment les réserves émises dans la lettre d'accompagnement du CPE datée du 27 juillet 2020 et déjà transmise à la tutelle.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

10H25	4	<b>Budgétaire :</b> - Adoption du Budget initial 2021	Caroline Lecourtois	<i>.Budget initial 2021(Liasse budgétaire), .Note de l'ordonnateur, .Délibération BI 2021</i>
-------	---	--	---------------------	---

**Anne D'Orazio** remercie l'administration et la direction de fournir aux administrateurs des éléments nouveaux avec une note de l'ordonnateur particulièrement détaillée sur la construction du budget 2021. Elle indique que le contrôleur budgétaire a salué la qualité des éléments transmis.

Elle précise que ces éléments constituent un nouvel outillage afin d'avoir un suivi beaucoup plus fin de nos consommés. Cela permettra un suivi des trajectoires budgétaires entre BI et BR et de bien pouvoir réintroduire les éléments du DOB afin qu'ils soient remontés en BR quand ils n'ont pu être prise en compte en BI. Elle souligne qu'en juillet, nous n'avons pas fait suffisamment ce travail de remontée sur le BR2 2020 : nous avons abondé en urgence le BR à partir des discussions sur les besoins informatiques urgents, mais nous n'avons pas suffisamment remonté d'éléments pour les équipes de la recherche, entre autres.

**Caroline Lecourtois** prendre la parole et propose de présenter le BI en se concentrant sur ses grandes masses. Elle précise que la construction du BI s'est accompagnée d'un gros travail de fond sur le suivi des budgets. Le suivi mensuel qui avait été demandé par le CA en début d'année n'a pu se mettre en place à cause de la crise, néanmoins, avec l'agent comptable et la responsable du service financier un gros travail a été fait d'extraction et d'identification des enveloppes par services avec l'objectif désormais de suivre ces enveloppes par services. Elle précise que la mise en place de ce suivi avec les services s'accompagne de la diffusion de notes à l'attention des services sur la chaîne de la dépense. Elle rappelle que ce budget a été validé par notre contrôleur budgétaire qui a confirmé sa soutenabilité, sous réserve que les prévisions d'exécution 2020 soient conformes aux chiffres indiqués dans nos documents. Elle indique que le Ministère a indiqué, oralement, que la subvention pour charge de service public de 2021 serait reconduite à l'identique imputée de 3x 13000 euros pour des transferts T3 en T2, à l'issue de concours enseignants-chercheurs (EC) de 2020.

#### DÉPENSES =

Le montant global des dépenses inscrit au BI 2021 s'élève à 10911236,60 € en AE et CP.

La répartition par enveloppe est la suivante :

- **3 157 809,46 €** en AE et CP permettront de financer la masse salariale des personnels de l'école.
- **3 642 116,34 €** en AE et CP permettront de financer les dépenses de fonctionnement,
- **4 028 310,80 €** en AE et CP permettront de financer les dépenses d'investissement.

#### PERSONNEL = (tableau 5)

Cette enveloppe se décompose en trois grandes catégories de personnel : les enseignants en CDD ou CDI, les Intervenants ponctuels y compris internationaux et les autres personnels.

#### FONCTIONNEMENT = (tableau 6)

Il est proposé d'inscrire **3642116,34 €** pour les déploiements décrits dans la note. L'enveloppe des dépenses relatives à l'informatique est aujourd'hui arrêtée à 100000€ dans l'attente d'autres recettes (cf. demandes évoquées plus bas). L'enveloppe des voyages et du matériel pédagogique a pour le moment également été réduite. Il faudra donc voir s'il y a des besoins comment les réabonder en BR si nous en avons les moyens.

#### INVESTISSEMENT = (tableau 7)

Les dépenses d'investissement intègrent les besoins d'achat d'équipements des équipes de recherche, l'achat de licences et de quelques outils indispensables et les travaux déjà engagés dits AD'AP du site de Flandre et de mise aux normes ERP et d'aménagement du nouveau site des Ardennes.

#### RECETTE = (tableaux 1, 2, 3, 4)

Ce Budget Initial 2021 présente un montant de recettes 2021 équivalent à 6 832 009,46 €. Elle se décompose en recettes globalisées dont la somme s'élève à 6 049 817,48 € et recettes fléchées dont la somme globale s'élève à 782191,98 €.

Les dépenses s'élevant à 10 828 236,60 € en AE et CP, ce BI 2021 nécessite donc un prélèvement sur Fond de Roulement équivalent à 3 996 227,14 € rendu possible par l'état de notre fond de roulement et de notre trésorerie.

Le taux de couverture par le FDR des charges de fonctionnement (enveloppe personnel et fonctionnement) du budget initial 2021 exprimé en jours, est alors de 67,05 jours, après prélèvement.

**Anne D'Orazio** indique que cette année le re-titrage en masse sur la fin de l'exercice a permis de réabonder le fond de roulement ce qui permet de faire ce prélèvement sur fond de roulement. Elle souligne que le BI 2020 indiquait 5,9 millions de dépenses contre un BI 2021 inscrivant quelques 10 millions de dépenses. Il faudra donc montrer notre capacité de dépense pour 2021 pour générer ces engagements, d'où la nécessité de ces outils et de la réalisation de points d'étape pour suivre les trajectoires envisagées. Si certains services n'arrivent pas à dépenser, il sera alors possible de redéployer sur d'autres services qui ont été moins fournis au BI. Il faut donc bien mettre en place cette mécanique de suivi de nos consommés et de nos engagements.

**Romain Robinet** souhaite avoir des informations sur le calendrier du desserrement.

**Caroline Lecourtois** rappelle que sur l'opération Ardennes il y a un assistant à la maîtrise d'ouvrage et deux équipes de maîtrise d'œuvre (l'une pour la mise aux normes ERP, l'autre pour le projet d'aménagement et ses travaux). Elle précise que le COPIL Locaux Travaux suit cela de près et le remercie pour son activité, et en particulier Thomas Elefteriou, Gérald Gribé et Anne D'Orazio. Elle indique que nous attendons toujours le permis de construire mais que la procédure est en cours et se déroule bien. L'objectif visé est celui de la rentrée dans les locaux en octobre 2021.

**Anne D'Orazio** souligne que nous sommes en location et l'immobilisation nous coûte, il faut donc veiller au calendrier car c'est ce qui nous permettra d'atteindre la trajectoire budgétaire et le soutien financier du projet.

**Philippe Bourdier** pose une question sur une somme de 100 000 euros en investissement et voulait connaître l'affectation de cette somme. Il soumet également une question plus générale sur le fond de roulement et son évaluation. Il trouve très restrictif le montant des investissements alors que nous nous étions engagés sur l'achat de vidéo projecteur. Il précise que les achats ont été faits en 2020 mais ils n'ont pas été installés.

**Anne D'Orazio** rappelle que nous travaillons sur des hypothèses et que les éléments présentés sont soutenables sous réserve des éléments de notification du Ministère de la Culture que nous n'avons pas encore. Nous sommes aussi dans l'attente des éléments demandés dans le cadre du Plan de relance.

**Caroline Lecourtois** précise qu'ont été inscrites pour les investissements les opérations indispensables (Ardennes, Flandres, Ad'Ap). Elle indique que nous sommes partis sur la base d'une recette prévisionnel de 6,7 millions (1,5 Million en plus avec Ardennes) mais qu'il faudra réajuster pour redéployer les sommes. Par ailleurs, elle précise qu'elle a demandé des sommes complémentaires de la subvention pour charge de service public au Ministère de la Culture d'un montant de 350 400 euros correspondant au solde des travaux dits AD'AP qui s'élèvent en tout à 1 001 400 € tandis que l'école n'a, à ce jour perçu que 881 000€, à la taxe en faveur du Handicap qui s'élève à environ 70 000€ et au paiement des travaux engagés en 2020 pour la mise en place de systèmes de visio-conférence nécessaires à la poursuite de l'activité de l'établissement dans le cadre des mesures sanitaires gouvernementales imposées pour lutter contre la propagation de la COVID et qui s'élèvent à plus de 160 000 €. Elle rappelle par ailleurs que l'école a répondu à appel d'offre du plan de relance avec une demande de 900 000€ ce qui pourrait permettre de réviser la manière d'investir dans les travaux.

**Barmak Lahidji** souhaite intervenir sur le budget informatique. Il précise que l'on a réduit la perspective des investissements informatiques afin de pouvoir présenter ce BI mais indique que si l'école en reste à ce montant d'investissement, il ne sera possible de renouveler le matériel informatique que d'une seule salle. Il pointe par ailleurs que pour la ligne concernant l'investissement pour l'atelier numérique est portée à 0. Cela s'explique par le fait que le budget de l'atelier numérique est inclus dans le budget global de l'informatique. Il souhaiterait à l'avenir que les éléments soient séparés. **Caroline Lecourtois** répond qu'en page 11 cela est bien précisé mais qu'elle est d'accord pour que le BR1 fasse mention de deux lignes différentes.

**Anne D'Orazio** rappelle qu'il ne nécessaire de bien identifier toutes les lignes budgétaire pour en assurer le suivi et si besoin les remontées en BR dès que l'on a des recettes et si les besoins s'en font ressentir. Il faudra regarder les recettes supplémentaires car les recettes sont toutes titrées à ce jour. Elle invite tous à être vigilant afin d'avoir des BR construits sur un travail le plus itératif possible ; méthodologie qui peut être entreprise dorénavant au regard des démarches conduites depuis quelques mois.

**Caroline Lecourtois** redit que des points très précis seront faits avec les services avant le BR pour des redressements en fonction des besoins effectifs.

**Romain Robinet** souhaite poser une question sur les lignes CVEC 50 000€ et FAUVE 30 000€. Il précise qu'il y a deux ans les ENSA avaient deux fois moins d'argent que dans l'Enseignement supérieur pour ces budgets. Il souhaiterait savoir comment la CVEC a été dépensée l'année dernière car beaucoup d'écoles ne savent pas dépenser cet argent (notamment pour la mobilisation de ressources en psychologues auprès des étudiants).

**Anne D'Orazio** rappelle la nécessité d'avoir une gestion transparente et localisée des lignes CVEC. Ce sont des recettes fléchées qui normalement ne peuvent tomber dans le fond de roulement. L'école s'est engagée à fléchier cette recette pour la conserver dans son intégralité. Elle précise qu'il n'y a pas de point CVEC à l'ordre du jour de cette séance mais que ces éléments de bilan de la CVEC seront présentés lors du CA du 03/03/2021. Elle rappelle que pour la première année de mise en place de la CVEC en 2019 les fonds ont été faibles mais que depuis, nous avons eu des recettes supplémentaires du CROUS. C'est à ce moment-là que l'école a décidé d'affecter les reliquats non consommés de CVEC et le surplus du CROUS au fond FAUVE (initiative ENSAPLV suite à une demande des étudiants élus du CA). Par ailleurs, l'établissement a fait remonter la nécessité du doublement du montant CVEC (de 20 à 40 euros), conformément à ce qui s'opère dans les établissements relevant du MESRI. Ce réajustement devrait avoir lieu pour l'année 2021. Sur la question de la situation nationale des CVEC, elle invite Romain Robinet avec sa casquette de vice-président de l'UNEAP à venir échanger avec elle sur ce sujet. Elle rappelle enfin que le fond CVEC est aussi lié à la santé étudiante, à la culture et pas seulement au sport. Il appartient à la commission CVEC de décider de sa programmation précise.

**Caroline Lecourtois** précise qu'initialement chaque ENSA devait toucher 20 euros en fiscalité intégré par le MC par étudiant cotisant. L'année dernière nous avons eu un abondement et cette année nous sommes à 39€, ce qui représente 65 000€ de recette sur la CVEC. Elle indique par ailleurs avoir mis en place un tableau de suivi des recettes et des dépenses CVEC depuis 2018. Il revient à la responsable de la scolarité et à la chargée de mission pour la vie étudiante d'en assurer le suivi ainsi que d'élaborer les budgets relatifs aux dépenses CVEC selon la programmation élaborée par la commission ad-hoc. Elle indique que le BI inscrit 50 000€ pour la

CVEC et 30 000€ pour le fond FAUVE mais qu'il faudra regarder plus précisément la réalité du consommé et de faire les modifications nécessaires dans le cadre du BR1 et sur la base d'une programmation d'actions précises validée par le COPIL Santé étudiante et Vie étudiante. Elle rappelle que le budget CVEC doit prendre en charge les actions relatives à la santé étudiante.

**Romain Robinet** demande s'il est possible d'avoir les textes publiés sur les 40 euros et si cela est rétroactifs. Caroline Lecourtois rappelle que la dernière notification reçue porte un montant à 39€. Si les textes indiquent bien toujours 20 euros, il n'y a pas eu de modification du décret, néanmoins le CROUS a entendu la revendication du MC pour tendre vers les 40€. Anne D'Orazio invite la mobilisation étudiante au niveau national à demander une révision des textes pour assoir cette somme.

**Anne D'Orazio** fait lecture de la délibération.

### **Décision :**

#### **Délibération n° 2020-5 du 3 Décembre 2020**

#### **Adoption du Budget Initial 2021 de l'ENSA Paris la Villette**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue,

l'agent comptable entendu,

le contrôleur budgétaire entendu,

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2021 comme suit :

#### **TABLEAU 1: AUTORISATION D'EMPLOIS**

- Plafond d'emplois de l'organisme=

96,5 ETPT (sous plafond LFI)

+

1 ETPT (hors plafond LFI)

=

97,5 ETPT (plafond de l'organisme)

#### **TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

- Dépenses en AE et CP =

Personnel : **3157809,46 €**

Fonctionnement : **3642116,34 €**

Investissement : **4028310,80 €**

- Recettes : **6832009,46 €**

- Solde budgétaire : **-3996227 €**

#### **TABLEAU 4: EQUILIBRE FINANCIER**

- Prélèvement de la trésorerie : **3996227 €**

#### **TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE / COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL**

- Total des charges: **7640284 €**

- Total des produits: **7384028 €**

- Résultat prévisionnel : **-256256 €**

- Capacité d'autofinancement : **32 084 €**

- Prélèvement sur fonds de roulement: **3996227 €**

- Niveau final du fonds de roulement : **1249286 €**

- Niveau final de la trésorerie: **2564462 €**

Adopté par le Conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2020

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le Budget Initial 2021.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

11H00	4bis	- Correction budgétaire	Jérôme Candevan	.Note corrections 4081 et restes à payer .Délibération « corrections »,
-------	------	-------------------------	-----------------	---

**Anne D’Orazio** indique que deux éléments sont à traiter dans ce point, l’un sur des restes à payer et l’autre sur le 4081

**Jérôme Candevan**, Agent comptable, indique que ce sont des corrections d’ordre technique expliquées dans la note.

Il explique un problème en 2019 sur l’enregistrement des charges à payer pour 2020. Ce mauvais mode opératoire nécessite un vote du CA. Sur l’exercice 2019, les opérations de provision, amortissements et charges à payer à comptabiliser (CAPAC) ont toutes été enregistrées via des opérations diverses (OD) et non par demande de comptabilisation (DCO). Il est indispensable de contre passer ces écritures pour en neutraliser les effets sur le résultat comptable : les dépenses reprises dans les CAPAC ont été pour une majorité constatée sur l’exercice 2020 avec une consommation d’AE. Il n’est plus possible de corriger l’exercice 2019 qui est clôturé. Il convient sur 2020 d’enregistrer une réduction de charges via des modalités non budgétaires.

Le deuxième point concerne des restes à payer dont la masse était très surestimée. La situation actuelle est confuse : des services faits anciens (2019 et antérieurs) constituent une partie des restes à payer et doivent faire l’objet de correction mais il existe un stock important d’engagements validés qui n’ont pas été consommés par des services faits et liquidations. Dans le lot, une part importante doit être annulée (doublons, abandon de la dépense...). L’actualisation et le suivi des engagements doivent être réalisés régulièrement ou a minima à la clôture des exercices pour éviter de reprendre sur le nouvel exercice des engagements qui n’auraient pas de suite. Il est demandé au service financier d’actualiser le stock des engagements et de services faits certifiés avant la clôture de la gestion 2020.

**Jérôme Candevan** précise que ces corrections sont nécessaires pour tenir les hypothèses 2020 et pour, à la clôture du compte financier 2020, avoir un point clair. Le contrôleur budgétaire sera informé de cela. Les doublons pesaient en effet sur le niveau du fond de roulement, il s’agit d’une notion de qualité comptable pour actualiser notre suivi des comptes dans un contexte tendu d’actualisation budgétaire alors que ces actualisations permettent de retrouver de la marge.

**Anne D’Orazio** rappelle que la clôture budgétaire se fera à la fin de l’année et que la présentation des comptes financiers définitifs aura lieu lors du prochain CA. Nous attendons donc à la mi-février les éléments de résultats de la part de l’agent comptable.

**Charlotte Aristide** constate que nous n’avions pas un suivi rigoureux alors même qu’un point d’alerte avait été fait sur le volume des CAPAC en octobre 2018.

**Philippe Bourdier** rappelle sur les charges à payer que fin 2019 il y a eu une position de l’Agent comptable de l’époque de bloquer des paiements importants. Il rappelle que désormais les services prescripteurs ont pour tâche de faire le travail de suivi de la dépense (bon de commande, vérification des factures, etc), or il y a un problème de charge de travail et conduit à ce que les choses ne soient pas suivies. Il indique être favorable à la volonté que les services prescripteurs puissent suivre plus précisément les dépenses de chaque service mais cela renvoie, selon lui, à un problème crucial qui est celui de la crise du service financier de l’école. Ce service financier est en crise de force vive alors qu’il y a encore eu une démission récente d’une personne qui vient de renoncer à son concours de catégorie B car, selon lui, elle n’a pas été assez bien accueillie par l’école. Il y a une vraie crise dont les administrateurs du CA doivent être conscient.

**Caroline Lecourtois** souhaite que l’on ne mélange pas les choses. La question des CAPAC est différente de celle du problème du service financier. Concernant le service financier, elle indique qu’il y a une très bonne dynamique avec la responsable du service financier. Nous continuons par ailleurs à faire un point sur les services faits pour limiter au maximum les CAPAC pour 2020. Concernant la démission récente, une réflexion est engagée pour remplacer cette personne du service financier par un recrutement T3 ou un apprenti afin d’avoir une solution dès janvier 2021.

**Philippe Bourdier** rappelle qu’il existe une vraie crise car selon lui l’école ne sait pas accueillir et protéger les gens qui travaillent dans ce service et qu’il existe un problème de savoir comment l’on donne un espace correct aux gens que l’on recrute.

**Anne D’Orazio** rappelle que la réorganisation en œuvre de la chaîne de la dépense nécessite en effet d’accompagner l’ensemble des services prescripteurs dans cette nouvelle action tel que proposé au CA du 7 octobre 2020. Elle espère que la situation va être assainie pour les conditions des agents rattachés à ce service financier ainsi que pour l’ensemble des agents qui ont besoin de ce service. Elle considère que les nouvelles mesures relatives à la chaîne de la dépense permettront une meilleure dépense mais aussi de meilleures conditions de travail des agents.

**Caroline Lecourtois** indique qu’il ne s’agit pas seulement de mesures relatives à la gestion de la chaîne de la dépense mais aussi de mesures relatives à la mise à disposition d’outils de la responsable du service financier. Ces outils seront plus simples pour les services prescripteurs et pour le service financier lui-même. Elle reconnaît que le service est effectivement en crise avec un vrai problème de

management de ce service et ce depuis des années mais que cela est en train d'être remis sur pieds grâce à de nouveaux outils et à un travail collaboratif entre la directrice et la responsable du service.

Anne D'Orazio procède à la lecture de la délibération et remercie une nouvelle fois l'Agent comptable pour son travail.

**Décision :**

**Délibération n° 2020-du 3 Décembre 2020  
Correction des CAPAC (4081) de l'exercice 2019**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,  
l'agent comptable entendu,  
après en avoir délibéré,

le conseil d'administration autorise l'Agent comptable à enregistrer l'écriture suivante dans les comptes de l'ENSA Paris la Villette :  
Débit 4081 Crédit 106821 pour 245 652,92 euros

Adopté par le Conseil d'administration dans sa séance du 3 décembre 2020

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette délibération.

Abstention : 0  
Nbre de votes pour : 19  
Nbre de votes contre : 0  
Nbre de votants : 19

11H15	4ter	- Frais des dirigeants : validation du « Document unique de cadrage – DUC »	Anne D'Orazio	- DUC Frais Dirigeants
-------	------	---	---------------	------------------------

Anne D'Orazio indique que dans le cadre de l'instruction ministérielle pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants, il est demandé de faire valider un DUC (document unique de cadrage) par le CA. L'instruction ministérielle indiquant la nécessité d'élaboration par l'établissement :

- d'un DUC - sur le modèle de l'annexe 2 ;
- d'un tableau de bord pour les procédures de suivi budgétaire et d'alerte (individualisation budgétaire) - sur le modèle de l'annexe 3 ;
- d'un bilan annuel de la mise en place de ces dispositifs et de l'actualisation éventuelle des procédures de suivi et de contrôle.

Elle précise qu'une demande de correction de la part du contrôleur budgétaire a bien été intégrée.

Elle précise qu'il s'agit d'encadrer les autorisations données aux dirigeants sur des dépenses que la directrice peut mener (frais de réception, taxi, déplacement, logement).

Elle demande si les administrateurs ont des remarques à formuler. Il n'y en a pas.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la validation de ce Document Unique de Cadrage (DUC) sur les frais des dirigeants.

Abstention : 0  
Nbre de votes pour : 19  
Nbre de votes contre : 0  
Nbre de votants : 19

11H30	5	<b>Gouvernance interne / Instances :</b> - Information sur la création d'un COPIL Contrôle interne budgétaire et financier CIB / CIC - Approbation composition COPIL Valorisation - Approbation composition COPIL Stratégie numérique - Approbation actualisation des notes « Voyages », et « Remboursements » - Information sur l'utilisation du fond d'aide d'urgence (FAUVE)	Anne D'Orazio, Caroline Lecourtois, Vincentella de Comarmond	- Note CA orientations MC GBCP Opérateurs - Liste membres COPIL Valorisation - Liste membres COPIL Stratégie Numérique - Notes actualisées « prise en charge des voyages et activités hors les murs » et « remboursement enseignants et étudiants ». - Bilan 2020 attribution FAUVE
-------	---	--	--	---

Anne D'Orazio indique que ce point 5 de l'ordre du jour comporte deux points d'information et deux points de validation (composition nouveaux COPIL).

#### **- Information sur la création d'un COPIL Contrôle interne budgétaire et financier CIB / CIC**

**Anne D'Orazio** indique qu'à ce stade, il ne s'agit que d'un point d'information et que le CA de mars 2021 sera sûrement en mesure de présenter la création de ce COPIL.

**Caroline Lecourtois** invite les administrateurs à se référer à la note du Ministère de la Culture sur la « Stratégie transversale Ministère de la Culture/GBCP/Opérateurs de l'Etat ». Elle indique qu'à ce stade a été priorisé le contrôle interne financier et qu'il faudra nommer un COPIL pour les procédures à mettre en place. Elle souligne qu'il existe actuellement une cartographie des risques qui va être repensée. La création de ce COPIL doit s'accompagner d'un plan d'action, il devra notamment suivre et proposer des stratégies d'amélioration. Il faudrait réfléchir à la composition de ce COPIL qui serait composé de la Direction, de l'agent comptable, mais aussi de membres du CA et des autres instances qui participent du fonctionnement de l'administration.

Elle souligne qu'un des éléments concerne l'élaboration d'une stratégie numérique à 3 ans. Le CA a déjà validé la création du COPIL Stratégie Numérique qui aura pour mission d'élaborer cette stratégie. Elle se déploiera sur trois ans et devra être présentée à la fin de l'année 2021. Elle intégrera un plan d'action annuel et sera construite à partir d'un diagnostic des impacts du numérique dans nos domaines. Elle devra se déployer suivant différents axes : une offre de contenus et de services culturels numériques ; l'usage du numérique comme un levier de diffusion et de valorisation de nos actions ; l'accompagnement des évolutions des métiers de l'architecture ; la maîtrise des outils numériques par nos étudiants pour les armer aux métiers de l'architecture sur les territoires de demain.

**Anne D'Orazio** indique que nous mettrons en place le COPIL Stratégie numérique. Il faudra également un nouveau COPIL pour CIB/CIC où les instances devront être mobilisées pour mieux connaître ces questions, malgré la surcharge des instances. Elle précise que lors du DOB nous avons invité pour la première fois le Président et la vice-présidente du CPS, ce qui permet de partager la question des stratégies financières avec les instances pédagogiques et scientifiques. Elle souligne l'importance qu'il y a à ne pas doubler ce que vont faire les différents COPIL.

**Romain Robinet** demande ce que veut dire la création de ce COPIL alors que l'on indique que le service financier n'a pas de moyens humains. **Charlotte Aristide** s'interroge sur la place des étudiants dans ce COPIL. Elle pose également la question de la représentation étudiante et de la manière dont leur travail peut se faire dans de bonnes conditions.

**Anne D'Orazio** précise que le contrôle interne est un principe de bonne administration qui est déjà en partie réalisé, mais que désormais, il s'agit de créer un nouveau COPIL alors que la gouvernance de l'école est partagée, depuis les nouveaux décrets 2018, entre la direction, le CA et le CPS. Cela dit, elle note en effet qu'il est important d'asseoir le principe de bonne gouvernance mais fait le constat que les moyens humains ne sont pas là : la tutelle augmente le régime de nos obligations sans contrepartie, ce qui rejoint ce qui a été dit lors du point sur le CPE. Cela a été porté au niveau national et l'IGAC a été alertée sur la surcharge complète de tous, étudiants, administratifs, enseignants. Le rapport IGAC doit d'ailleurs être rendu public avant la fin de l'année.

**Philippe Bourdier** demande quel sera le rôle de la responsable du service financier dans ce contexte.

**Caroline Lecourtois** indique que la responsable du service financier fait déjà du contrôle. La question ici est celle d'une obligation ministérielle de s'armer de procédures. Nous faisons déjà tous du contrôle, mais nous n'avons pas de vision globale de ce contrôle,

beaucoup de choses ne sont pas documentées ni valorisées. Ce COPIL servira à valoriser ce que l'on a déjà mis en place. Elle précise que tous les chefs de services vont être impliqués d'une manière ou d'une autre.

**Anne D'Orazio** rappelle que le but n'est pas de doubler mais de faire plus de transversalité dans les éléments de contrôle et de décision et ainsi de mieux documenter la stratégie de l'établissement.

**Charlotte Aristide** rappelle le souhait des étudiants de s'impliquer dans l'ensemble des instances de l'école.

**Anne D'Orazio** souhaite appeler les collègues de la Commission de la Recherche (CR) et de la Commission des Formations et de la Vie Étudiante à bien inclure les étudiants dans leurs travaux.

Concernant les membres du bureau du CA, elle indique que Bamak Lahidji remplacera à partir de janvier 2021 Laurence Probst et qu'il faudra également qu'un étudiant élu remplace Clémentine Cau au sein du bureau du CA. Elle souhaite rediscuter de la question de l'implication des étudiants dans le cadre de ce nouveau bureau à la rentrée de janvier 2021.

#### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration prennent bonne note de la création à venir de ce COPIL Contrôle interne budgétaire et financier CIB / CIC

#### **- Approbation composition COPIL Valorisation**

**Anne D'Orazio** donne la parole à Jutta Nachbauer, nouvelle responsable de la communication et de la valorisation de l'école.

**Jutta Nachbauer** se présente en indiquant qu'elle a fait des études littéraires et de management de la culture ? Son expérience professionnelle a tout d'abord commencé à la maison de l'architecture puis elle a intégré fin 2004 le service de l'architecture du Ministère de la Culture sur les questions de communications. Elle rappelle que le périmètre du service de la Communication et de la Valorisation de l'ENSAPLV comprend la valorisation de toutes les activités de l'école (partenariats, expositions, conférences, activités pédagogiques, en interne et en externe, association culturelle et professionnelle). Pour mener cette tâche, elle s'appuie sur les deux agents service que sont Marie-Liesse Sztuka (Programmation culturelle - Expositions) et Aurélie Fabijanec, (Projets numériques & Webmestre).

Elle présente ensuite le périmètre du COPIL Valorisation :

Le Conseil d'administration a acté lors de la réunion du 9 juillet 2020, la création d'un COPIL Valorisation ayant pour mission de proposer des orientations et des axes stratégiques concernant la politique de valorisation des activités de l'ENSAPLV (productions pédagogiques, scientifiques, administratives, éditoriales), tant à destination des publics internes (étudiants, enseignants, chercheurs, administratifs) qu'extérieurs à l'école.

Le COPIL aura la charge d'aider le Conseil d'administration et la direction à : orienter les efforts de mise en visibilité et de promotion des nombreuses activités de l'établissement, ainsi que leur archivage et leur mise à disposition (activités pédagogiques et de recherche, expositions, conférences, colloques, éditions) ; mettre en cohérence les supports de communication institutionnelle (site internet, charte graphique) ; mettre en valeur les nombreux partenariats pédagogiques, culturels et institutionnels de l'école.

Il s'appuiera sur quatre groupes de travail qui s'intéresseront aux thèmes suivants :

**EXPOSITIONS** : remplaçant la « commission des expositions » ? Le « Groupe de travail Expositions » est chargé de proposer une programmation annuelle de la Salle d'exposition de l'ENSAPLV, sur les 4 axes déjà validés par les instances (voir annexe) intégrant la présentation des activités pédagogiques et de recherche de l'école ainsi que de porter une ambition nouvelle d'ouverture à des activités curatoriales.

**COMMUNICATION VISUELLE** : réactivant le groupe de travail qui avait été chargé de suivre le changement d'identité visuelle de l'école au début des années 2010, le « Groupe de travail Communication visuelle » est appelé à faire un état des lieux de l'ensemble des supports de communication de l'établissement (publications internes, livrets de l'étudiant, publications institutionnelles, affiches, flyers) afin de préparer et d'orienter un cahier des charges destiné à préparer un éventuel appel d'offre global sur l'identité institutionnelle de l'école et ses différents médiums.

**SITE INTERNET** : réactivant le groupe de travail qui avait été chargé d'un audit et de l'établissement d'une stratégie pour un appel d'offre concernant la création d'un nouveau site internet (année 2015), le « Groupe de travail Site internet » est chargé d'une analyse comparative des supports web des écoles et universités françaises et étrangères, d'un audit des besoins intranet et internet de l'école et

de l'établissement d'une stratégie actualisée pour un futur appel d'offre concernant la création du nouveau site internet de l'établissement.

**PARTENARIATS :** accompagnant la volonté affirmée de l'école d'identifier et de mettre en valeur les nombreux partenariats institutionnels et culturels de l'ENSAPLV, le « groupe de travail Partenariats » est chargé de faire un audit de l'ensemble des partenariats existants, de leurs formes juridiques et de leurs contenus pédagogiques ou culturels, d'accompagner l'organisation administrative, la définition de protocoles de formalisation et de proposer des pistes de valorisation interne et externe de ces partenariats.

Chaque groupe de travail définit lui-même le rythme de ses réunions en fonction des nécessités du thème dont il a la charge et des objectifs et échéances définis par le COPIL.

Enfin, le COPIL Valorisation dont les membres sont issus des groupes de travail se réunit au moins deux fois par an, afin de produire une synthèse du travail réalisé et d'établir des stratégies d'actions destinées à être communiquées et soumises à la décision du Conseil d'administration en dialogue avec la direction.

**Proposition de composition avec 13 membres appartenant à 4 collèges (membres instances, administratifs, EC, étudiants tous d'accord pour participer activement à ce COPIL :**

Membres au titre des :

Instances

Chimène DENNEULIN, maître de conférences ATR (arts et techniques de la représentation), membre du Conseil d'administration  
Isabelle GRUDET, ingénieure de recherche du ministère de la Culture, directrice du laboratoire de recherche LET-UMR LAVUE, membre de la Commission de la recherche  
Flavie PINATEL, maître de conférences ATR (arts et techniques de la représentation), membre de la Commission des formations et de la vie étudiante

Administratifs

Vincentella de COMARMOND, directrice adjointe  
Jutta NACHBAUER, responsable du service de la communication et de la valorisation  
Sophie VERRIER, chargée de mission instances et veille juridique, référente RGPD

Enseignants-chercheurs

Guillaume BARON, maître de conférences associé TPCAU (théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine)  
Pierre CHABARD, responsable éditorial des Éditions de La Villette, maître de conférences HCA (histoire et cultures architecturales)  
Baptiste DEBOMBOURG, maître de conférences ATR (arts et techniques de la représentation)  
François GUÉNA, professeur STA (sciences et techniques pour l'architecture), directeur du laboratoire de recherche MAP-MAACC

Etudiants et doctorants

Charlotte ARISTIDE, étudiante M2, membre titulaire du Conseil d'administration  
Raphaëlle GUIMERA, étudiante L3, membre titulaire de la Commission des formations et de la vie étudiante  
Kawtar SAMIH, doctorante (AHTTEP), membre titulaire de la Commission de la recherche

Se joindront aux membres du COPIL Valorisation dans les quatre groupes de travail (liste non exhaustive) :

Administratifs

Jacques BERGNA, responsable pédagogique, atelier Maquettes  
Inès DA SILVA, responsable des partenariats culturels, de la politique EAC et de la vidéothèque  
Rosaly DATCHI, responsable administrative du département de la recherche  
Aurélien FABIANEC, webmestre et projets numériques, service de la communication et de la valorisation  
Brankica RADIC, éditrice, Éditions de La Villette  
Marie-Liesse SZTUKA, chargée des expositions, service de la communication et de la valorisation  
Aurélien TIMSIT, responsable du service des archives

Enseignants-chercheurs

Sacha DISCORS, contractuel, architecte  
Laurence FALZON, contractuelle, plasticienne et scénographe  
Jakob GAUTEL, maître de conférences ATR (arts et techniques de la représentation)  
Yves MAHIEU, maître de conférences STA (sciences et techniques pour l'architecture)

Mahtab MAZLOUMAN, maître de conférences TPCAU (théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine)  
Anne PORTNOÏ, maître de conférences TPCAU (théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine)

#### Etudiants et doctorants

Imène OUALI, doctorante (AMP) Maud Yvon, étudiante M1

**Vincentella de Comarmond** rappelle que suite à un appel à candidature pour ce COPIL, il y a eu beaucoup d'intérêt de la part des enseignants chercheurs et des étudiants.

**Philippe Bourdier** souhaite indiquer qu'il manque la communauté des anciens, que ce soit les anciens élèves ou les anciens enseignants.

**Anne D'Orazio** rappelle en effet qu'un des chantiers sera la question de la constitution d'une base de données des « anciens ». Jutta Nachbauer indique par ailleurs que l'établissement ne possède pas non plus de base de données pour les relations institutionnelles et que le site internet n'est pas opérationnel. Elle précise que ces groupes de travail ne remplaceront pas les missions du service qui devra reprendre toutes ces données de relation publique (dont anciens étudiants et enseignants).

**Vincentella de Comarmond** indique que Jutta Nachbauer a déjà commencé à travailler sur un fichier contact et qu'effectivement le COPIL Valorisation va accompagner le service mais ne représente pas à lui seul toutes les actions menées par le service. Ce COPIL travaillera en lien avec le COPIL Stratégie numérique et le COPIL Relation internationale (notamment avec François Guéna et Pierre Chabard).

**Gérald Gribé** souhaite souligner au sujet du site internet qu'il ne faut pas uniquement un site de présentation mais qu'il montre aussi les travaux des laboratoires de recherche. Il faudrait que le site soit un lieu de ressources pour les anciens mais aussi ouvert sur l'extérieur. Il insiste aussi pour que l'école soit aussi présente sur les réseaux sociaux.

**Anne D'Orazio** rappelle qu'une inscription sur les réseaux sociaux avaient été faite sous la direction de Guy Amselem (2010 – 2012) mais qu'ils sont depuis quasi inactifs. Il s'agirait d'avoir Instagram et pas seulement Facebook. Il existe une page FB créée par Marie Liesse Sztuka pour les expositions. Cela fait partie des missions du service de communication. Il est indiqué qu'Aurélié Fabijanec a commencé à recenser avec une monitrice les sites où l'on parle de l'école afin d'élaborer une stratégie et savoir quels comptes activer.

**Jutta Nachbauer** précise qu'il y a aussi les 6 sites des laboratoires de recherche et des blogs d'enseignants. Il faudrait intégrer ces sites au site institutionnel de l'école.

**Anne D'Orazio** relaie les messages de bienvenu à Jutta Nachbauer et indique qu'il faudra également se doter d'un intranet ressource. Sur la question de la recherche et des pratiques pédagogiques spécifique à l'école, il faudra trouver les moyens pour mieux les valoriser. Elle rappelle également qu'il ne faut pas effacer le travail du précédent CA qui avait rédigé un cahier des charges pour le site internet.

**Charlotte Aristide** demande où en est le budget du site internet.

**Anne D'Orazio** indique que le BI indique un budget d'amorçage pour le travail sur l'identité visuelle et la charte graphique de l'école. Il faudra ensuite voter un véritable budget pour la création du site internet et espère pouvoir l'inscrire dans un des BR 2021.

**Romain Robinet** remercie Jutta Nachbauer pour l'espoir donner dans le renouvellement numérique au sein de l'école. Il souhaite indiquer qu'il existe un groupe Facebook des étudiants de l'école mais qui est pour le moment à la recherche d'un administrateur. Il indique qu'il y a également un projet de site internet étudiant avec un cahier des charges très précis mais qui avait été désamorcé par les instances de l'école. Il demande ce qui a été fait des 30K qui avaient été mis à une époque au budget pour le site internet.

**Anne D'Orazio** rappelle que ce budget n'avait jamais été ouvert.

**Caroline Lecourtois** indique, en effet, que cela n'a jamais abouti et que l'argent n'avait pas été dépensé. Néanmoins, il n'y a pas de réserve d'argent pour le site internet et il faudra retrouver un budget. Le budget avait été évalué à 50K la première année et 50K la deuxième année. A ce stade n'a été mis au BI que 20K pour l'identité visuelle et la charte graphique de l'école.

**Philippe Bourdier** demande à ce que chaque service donne de l'argent pour cet outil collectif. Il indique aussi que dans le cadre de l'Ad'Ap, il y a le projet de faire une signalétique pour handicapés et il faudrait donc un cheminement commun sur ce point car c'est une obligation dans le cadre de l'Ad'Ap.

**Barmak Lahidji** indique que pour répondre à la question du site internet étudiant, cela n'a pas été désamorcé mais qu'au contraire il devait faire partie du site internet. Il faudrait donc uniformiser les choses.

**Anne D'Orazio** met au vote la composition de ce COPLIL telle que présentée.

12h50 départ de Mireille Alphonse (pouvoir Marion Cloarec).

13h00 départ de Suzel Balez (pouvoir à Laurence Bassières)

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la composition du COPIL Valorisation.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 19**

**- Approbation composition COPIL Stratégie numérique**

Le Conseil d'administration du 9 juillet 2020 a acté le principe de la réactivation d'un comité de pilotage numérique et confier au bureau du CA, en lien avec la direction et les services compétents, le soin d'établir la composition de ce COPIL.

**Anne D'Orazio** indique que le bureau du CA propose la composition suivante :

**Membres de droit de l'administration :**

Barmak Lahidji, responsable du service informatique.

Sophie Verrier, référent RGDP.

Justine Simonot, responsable des relations internationales en dialogue avec Rebecca Jourdain, responsable de la scolarité.

Jutta Nachbauer, responsable de la communication et de la valorisation.

Caroline Lecourtois, directrice ou Vincentella de Comarmond, directrice adjointe.

**Membres issus des instances :**

Au titre du CA =

Enseignants-chercheurs : François Guéna, Suzel Balez et Anne D'Orazio.

Étudiant : Romain Robinet

Au titre de la CFVE =

Enseignants-chercheurs : pas encore de proposition

Étudiant : pas encore de proposition

Au titre de la CR =

Enseignants-chercheurs : pas encore de proposition

Dans l'attente, François Guéna, au titre du CA, fera le lien avec les équipes de recherche.

**Caroline Lecourtois** précise que Vincentella de Comarmond sera dans le COPIL Valorisation et elle-même dans le COPIL Stratégie Numérique.

**Philippe Dehan** rappelle qu'actuellement la CFVE enregistre deux démissions d'où la difficulté de trouver des enseignants-chercheurs.

**Barmak Lahidji** rappelle que les missions du COPIL ne va pas se substituer aux missions du service informatique.

**Anne D'Orazio** soumet cette proposition et va échanger au plus vite avec la direction pour installer ce COPIL qui devra rapidement établir sa feuille de route.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la composition de ce COPIL Stratégie Numérique et notent qu'il reste à pourvoir 2 places pour la CFVE et une place pour la CR.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 19**

### **- Approbation actualisation des notes « Voyages » et « Remboursements »**

**Caroline Lecourtois** indique que suite à une remarque de Jérôme Cadevan sur le fait que les notes relatives à la prise en charge des voyages et au remboursement des enseignants et étudiants, votées en CA du 24/09/2019, mentionnaient dans leurs titres "année universitaire 2019-2020", il est souhaitable de faire revoter ces notes en l'état mais sans référence à une année académique en particulier. Cela permettra à l'agent comptable d'appliquer ces notes dans le cadre du fonctionnement de cette année et d'avoir un document qui cours d'une année universitaire à l'autre.

**Charlotte Aristide** demande comment fonctionnent les aides aux étudiants.

**Caroline Lecourtois** explique que l'école avait expérimenté un nouveau système en 2018-2019 mais que celui-ci a très mal fonctionné (génération de comptes pour tiers avec une embolie du service financier). Le CA a donc décidé de revenir au système antérieur, c'est à dire que l'école prend en charge directement sur les enveloppes VAHM et COPIL Relation International les frais des étudiants dans la limite des budgets votés et alloués pour chaque voyage ou activité. Elle rappelle également que le marché Voyagiste a été relancé pour tenir compte de ce nouveau système car le précédent était sous-doté. Le voyageur JanCarthier a été retenu suite à l'appel d'offre lancé en juin 2020. Le nouveau marché avec Jancarhier est en cours de mise en place avec notamment avec l'activation d'une plateforme pour prendre les billets de manière directe ceci afin d'éviter d'avoir des surcoûts en termes de frais de service par rapport aux commandes.

**Vincentella de Comarmond** précise qu'un travail important a été fait entre Jancarhier et Aylin Sule notre chargée des voyages de l'école afin d'avoir une gestion soutenable pour les services et d'avoir des coûts de prestataire raisonnable.

**Gérald Gribé** aimerait que le nouveau marché Voyagiste puisse être présenté dans le cadre du COPIL Relation international pour avoir plus d'information sur son fonctionnement.

**Anne D'Orazio** soumet l'approbation de ces notes qui reste en l'état mais sans référence à une année précise afin de garantir l'application de ces notes d'une année sur l'autre.

#### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité ces notes actualisées « prise en charge des voyages et activités hors les murs » et « remboursement enseignants et étudiants ».

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

**Nbre de votants : 19**

### **- Information sur l'utilisation du fond d'aide d'urgence (FAUVE)**

**Vincentella de Comarmond** rappelle qu'a été créé une sous-commission FAUVE au sein de la Commission Santé Étudiante de l'école. Elle rappelle que ce Fond FAUVE est alimenté par les reliquats CVEC et le surplus CVEC de 2019.

La première réunion de la Commission FAUVE s'est tenue les 25 mai 2020 et il y a eu en tout 7 réunions : - 18 juin 2020 – 25 juin 2020 - 12 juillet 2020 - 19 octobre 2020 - 02 novembre 2020.

Aide pour l'achat d'ordinateur = 8500 euros

Aide d'urgence = 12600 euros

Total = 21100 euros

**Anne D'Orazio** rappelle que dans ce cadre il y a eu des demandes d'exonération de frais d'inscription d'étudiants libanais mais la commission à refuser de donner suite à ces demandes considérant que ces demandes relèvent d'une question plus générale de possibilité d'annulation de participation financière qui dépasse la situation exceptionnelle du cas du Liban.

Elle rappelle également que ce fond est à l'initiative des étudiants et est piloté par la chargée de la vie étudiante. Elle rappelle que ce fond n'a pas vocation à se substituer aux aides de droits commun. Elle invite les étudiants du CA et de la CFVE à lui faire part du nom des étudiants qui siègeront dans cette Commission FAUVE. Elle précise que la Commission Santé et Vie étudiante qui intègre la sous-commission FAUVE n'est pas encore finalisée.

**Romain Robinet** précise que Théo Derrez sera le représentant étudiant CA de la sous-commission FAUVE et que Romain Robinet soit le représentant étudiant CA de la Commission Santé Étudiante.

**Anne D'Orazio** indique que la prochaine réunion de la Commission Santé Étudiante dans son volet FAUVE aura lieu le 7 décembre 2020.

**Décision :**

Les membres du Conseil d'administration prennent note que Théo Derrez vient en remplacement de Clémentine Cau pour la sous-commission FAUVE et que Romain Robinet fera partie de la Commission Santé et Vie Étudiante.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 0

12H15	6	-Questions divers	Anne D'Orazio
<p><b>1. <u>Question du périmètre de la Commission Santé Étudiante</u></b></p> <p><b>Caroline Lecourtois</b> indique que le MC a créé une Commission Nationale Santé Étudiante des ENSA et qu'il a établi la liste des membres de cette commission qu'elle nous adressera. Elle précise qu'il y a une représentante de l'UNEAP, mais aussi des directeurs, des directeurs adjoints, des chargées de la vie étudiante, des étudiants, des enseignants chercheurs notamment TPCAU pour la question de la charrette. Elle précise qu'elle fait partie de cette Commission et y représente donc l'ENSAPLV.</p> <p><b>Anne D'Orazio</b> indique que priorité pour le CA a été la création du Fond FAUVE et que la priorité désormais est de mettre en place la Commission Santé Étudiante dont le principe a été voté lors du CA</p> <p><b>Romain Robinet</b> souhaite pouvoir renseigner les étudiantes sur ces différentes aides. <b>Anne D'Orazio</b> indique que la dernière commission FAUVE pour 2020 se tiendra le 7 décembre prochain.</p> <p><b>2. <u>Annonce de la démission au sein de la CFVE</u></b></p> <p><b>Anne D'Orazio</b> rappelle que pour la Commission de la Recherche, l'élection partielle a pris 5 mois pour se tenir. Elle souhaite avoir une vision exhaustive des postes qui seraient à fournir de sorte que le CA puisse organiser des élections en bonne et due forme. Elle invite par ailleurs l'ensemble des membres de la CFVE qui souhaiteraient démissionner à siéger tant que les élections ne se sont pas tenues. Le président de la CFVE pourrait inviter les démissionnaires à rester jusqu'aux élections.</p> <p><b>Philippe Dehan</b> indique qu'il a reçu la démission de trois personnes. Il indique que la coordination TPCAU s'est rendue compte que ses représentants à la CFVE enseignants associés ne pouvaient siéger au sein du CPS restreint et lors de la réunion de coordination du champ TPCAU, il a été demandé aux associés de démissionner. Il s'agit de Fanny Rozé et de sa suppléante Stéphanie Bourlis, et de Frédérique Audigier qui n'avait plus de suppléante, Valérie Helman étant partie à Lille.</p> <p><b>Anne D'Orazio</b> indique que pourtant lors de l'élection de 2019, les membres du champ TPCAU avaient été alertés sur le fait que les membres associés ne pourraient pas siéger au CPS restreint aux titulaires.</p> <p><b>Philippe Bourdier</b> demande si des élections partielles sont automatiques car précédemment cela n'était pas possible selon lui. <b>Anne D'Orazio</b> indique que rien n'est écrit dans les textes.</p> <p><b>Caroline Lecourtois</b> rappelle que tant que le quorum peut être atteint, il n'y a aucune obligation de tenir des élections. Cela dit le CA peut décider de tenir des élections partielles.</p> <p><b>Anne D'Orazio</b> considère que pour un parallélisme des formes avec la Commission de la Recherche, elle sollicitera le CA par un vote express pour faire voter le calendrier de ces élections partielles de la CFVE et autoriser un vote électronique par internet comme les textes l'imposent. Ensuite, elle précise bien qu'il appartiendra à la direction d'organiser ces élections.</p>			

### **Décision :**

Les membres du Conseil d'administration prennent acte de ces informations et du fait qu'un calendrier clair de ces élections ainsi qu'une autorisation pour l'organisation de ces élections partielles de la CFVE par voie électronique seront soumis à leur vote dans les meilleurs délais début 2021.

3. **Charlotte Aristide** demande à mettre à l'ordre du jour du CA de la possibilité d'hébergement des associations au sein de l'établissement.

**Anne D'Orazio** indique qu'il faudra faire un point avec les services et qu'elle souhaite que cette question soit transmise au bureau du CA.

### **4. Alerte sur les cours de représentation en L1**

**Vincentella de Comarmond** indique que les enseignants vont apporter des réponses au cas par cas et qu'ils ont déjà mis en place des sessions de soutien. Madame Solène Le Ray, étudiante de L1, fera passer le message aux étudiants. Elle précise que Madame Juliette Pernin, nouvelle enseignante coordinatrice du champ de la représentation, est à la disposition des étudiants pour recenser leurs besoins.

**Romain Robinet** remercie pour leur réactivité les instances ainsi que l'aide apportée.

### **5. Situation des étudiants.**

**Romain Robinet** souhaite rappeler les problématiques des étudiants à Montpellier et à Val de Seine. Par ailleurs, il indique que les étudiants élus ont reçu un mail d'une mère d'étudiant concernant la charge de travail énorme et encore plus stressante dans le cadre du confinement. Ce mail s'est accompagné également d'autres témoignages de L1. Un sondage a d'ailleurs été réalisé auprès des étudiants de L1 par les étudiants élus. Les étudiants élus ont procédé à l'analyse de ce questionnaire avec 73 réponses dont ils font part au CA (15 étudiants disent avoir besoin d'aide dont 2 sont dans un état d'urgence, certains ont donné leur nom et demande de l'aide d'un point de vue psychologique pour les orienter). Les étudiants ont la possibilité en plus d'aide psychologique et morale de mettre en place du tutorat avec des étudiants en année supérieures. Romain Robinet précise qu'il y a aussi un questionnaire global sur la santé psychologique de tous les étudiants.

**Anne D'Orazio** remercie les étudiants de cette initiative. Elle demande à ce que les situations d'urgence qui relèvent du signalement soit remontées à la directrice et à la directrice adjointe. Elle rappelle qu'un suivi très actif de la part de l'administration et des enseignants a été fait lors du premier confinement. Elle souligne que la difficulté pour ce second confinement est le fait que nous n'avons été en contact avec les étudiants qu'un petit mois, en octobre 2020.

**Caroline Lecourtois** remercie de ce travail. Elle souligne que lors du premier confinement, ces problématiques ne concernaient pas seulement les L1. Elle souhaite que les situations d'urgence soient remontées collectivement à Caroline Lecourtois, Vincentella de Comarmond, Rebecca Jourdain et Patricia Bernaix. Elle informe qu'il y a eu une réunion avec la LVE et les représentants de chacun des pôles et qu'ils se sont emparés de la question de la santé étudiante.

**Anne D'Orazio** souligne qu'il faut être extrêmement attentif à la situation de la charge étudiante. Ce phénomène d'épuisement touche les étudiants mais aussi les enseignants et les administratifs. Elle indique que la CFVE va travailler à l'évaluation du programme pédagogique et à la question des heures encadrées.

**Barmak Lahidji** indique que les moniteurs du service informatique pourraient faire du tutorat et rappelle que le gouvernement a annoncé des aides au tutorat. **Anne D'Orazio** indique que le recours au monitorat devrait être en effet remobilisé.

**Philippe Bourdier** déplore que le retour au présentiel ne soit pas complet. Anne D'Orazio indique que le retour en présentiel n'est possible que sur autorisation de la rectrice. Par ailleurs, elle souligne que certains étudiants sont confinés loin de Paris et qu'il faut pouvoir assurer l'ensemble des enseignements en mixte à savoir présentiel et distanciel. Il y a aussi le cas d'étudiants malades.

**Michel Terré** rappelle qu'une aide de 100 euros à tous les élèves boursiers a été décidée et qu'il fallait que les écoles fassent remonter tous les noms.

**Romain Robinet** rappelle qu'un sondage a été fait auprès de 800 étudiants et qu'il était très clair que 50 % voulaient du présentiel et 50 % voulaient du distanciel. Il souhaite savoir où l'on en est du réglementaire et si cela est possible ou non de faire du présentiel ?

**Anne D'Orazio** indique que les étudiants sont habilités à saisir la direction pour avoir des informations. Elle rappelle que nous

sommes toujours sous le joug de l'arrêté du 27 octobre 2020 avec dérogation de la rectrice. Ces dérogations se font non au niveau national mais rectorat par rectorat. Le choix qui a été fait a été de donner la priorité de la dérogation aux groupes de projet de Licence avec des demi-groupe qui nécessite pour les enseignants le maintien du mixte présentiel/distanciel. La dérogation a bien été mise en place avec un accueil spécifique et des outils informatiques dédiés. Il y a des enseignants et des étudiants de licence présents le lundi, mardi, jeudi. Elle invite le président de la CFVE à des échanges plus effectifs entre les étudiants et le bureau de la CFVE.

**Caroline Lecourtois** rappelle que l'arrêté a été diffusé à tous. Elle indique que la CFVE a pris en compte le travail fait par les étudiants qui a permis de mettre en place des modalités pédagogiques compatibles avec les besoins des étudiants. Elle indique que lors de la CFVE, il a été demandé de renforcer cette demande d'exemption sur un groupe de projet de Master. Elle attend actuellement la réponse de la rectrice.

Elle rappelle que, jusqu'à nouvel ordre et comme l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, nous sommes confinés jusqu'au 4 février 2021. Il y a une réflexion actuellement sur les modalités des examens. Il y a la possibilité d'ouvrir l'établissement pour les examens avec les conditions sanitaires connues. Cela demande donc un travail pour que tout se passe dans le bon ordre. Elle indique que fin janvier 2021 auront lieu les sessions de la formation HMONP et qu'elles se feront en distanciel, cependant les jurys HMO devront se faire en présentiel avec des conditions sanitaires bien spécifiques. Elle rappelle en effet que la priorité a été donnée aux licences et que le MC avait indiqué une liste d'enseignements dérogatoires très limitée.

**Anne D'Orazio** précise qu'au niveau de l'Ile de France les demandes de dérogation ont été très différentes d'une école à l'autre et que certaines écoles n'ont demandé aucune dérogation. Elle rappelle également les problématiques de transport spécifiques à l'IDF. Les situations sont très variées mais il n'y aura pas de retour à la normale avant le 4 février. Elle demande à faire attention aux comparaisons car les situations sont extrêmement différentes. Il n'y aura pas de présentiel pour les masters, et il ne pourra y avoir du présentiel que pour les examens et dans des conditions sanitaires très strictes.

**Romain Robinet** souhaite que l'administration dise à tous les enseignants que les étudiants n'ont pas l'obligation d'être en présentiel. **Anne D'Orazio** indique que la direction fera le nécessaire en termes de communication auprès des enseignants.

**Philippe Dehan** indique que Pierre Barthomeuf, représentant étudiant à la CFVE, avait fait un sondage et que les résultats étaient différents mais que cela n'avait pas eu de conséquence dans tous les cas puisque la CFVE a estimé que les enseignants devaient s'organiser pour permettre les deux, présentiel et distanciel.

## **6. Situation d'un enseignant vacataire**

**Romain Robinet** indique qu'un enseignant vacataire lui a fait part du fait qu'il n'aurait pas accès à une adresse mail institutionnelle de l'ENSAPLV et que par conséquent, il n'aurait pas l'accès aux outils numériques de l'école.

**Barmak Lahidji** rappelle que cette situation était le cas au début du confinement mais que depuis un nettoyage a été fait par le service RH et que désormais tous les enseignants ont accès à une adresse mail institutionnelle de l'école et à l'outil Webex. Les droits numériques sont bien ouverts à tous les statuts d'enseignants titulaires, associés comme contractuels.

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance et rappelle son plaisir à la présider. Elle indique qu'elle adressera le calendrier des CA 2021 en début d'année par courriel et qu'elle souhaite à tous une bonne fin d'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 14h20.

**Le prochain CA aura lieu le 3 mars à 9h30.**

La Présidente de séance,  
**Madame Anne D'Orazio**

